

République et Canton de Genève

COMMUNE DE VERSOIX

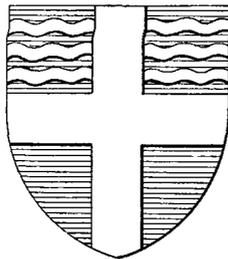
Compte rendu administratif

de l'exercice 1956

présenté au Conseil Municipal le 3 juin 1957

PAR

M. Emile BÖLSTERLI, Maire



1957

Imprimerie Dumaret & Golay
Carouge

Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le Bureau de l'Etat civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 h. Le samedi de 8 h. à midi seulement.

Compte de chèques postaux : I 2827.

Téléphone : 8 50 25.

Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une finance de 20 francs.

Infirmière d'hygiène sociale

Mlle N. Jordan, infirmière, reçoit le mardi de 9 h. à 10 h., à l'Ecole de Versoix (Salle de couture).

Service incendie

En cas d'alerte, téléphoner au poste de gendarmerie No 8 50 21

Etat-Major : Capit. H. Ramseyer, No 8 53 36

Plt Alessi, No 8 50 45

Plt Schmitt, No 8 50 04

Lt R. Ramseyer No 8 52 03

Inspecteur du bétail

M. André BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

Voirie

L'enlèvement des immondices a lieu le mercredi et le samedi. Le camion passe dès 6 h. 30 du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre; dès 7 h. 30, du 1^{er} octobre au 31 mars.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi.

L'usage des poubelles de métal est seul autorisé, à l'exclusion de caisses de bois ou d'emballages qui présentent un danger pour le personnel de la Voirie.

(Suite : page 3 de la couverture)

République et Canton de Genève

COMMUNE DE VERSOIX

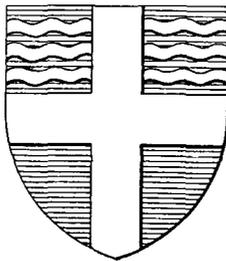
Compte rendu administratif

de l'exercice 1956

présenté au Conseil Municipal le 3 juin 1957

PAR

M. Emile BÖLSTERLI, Maire



1957

Imprimerie Dumaret & Golay
Carouge

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 23 et 24 avril 1955

<i>Parti Radical :</i>	<i>Entré au Conseil en :</i>
MM. Borner, Walter	1955
Cordier, Henri	1955
Courtois, René	1951
Jung, Charles	1939
Krebs, Frédéric	1947
Ramseyer, Henri	1947
Corbat, Charles	1957
<i>Parti National-Démocratique :</i>	
MM. Ferrier, Jean	1922
Genequand, Noël	1939 et 1951
<i>Parti Indépendant et Chrétien-Social :</i>	
MM. Macheret, Marius	1942 et 1951
Piccot, Robert	1953
Schmitt, Joseph	1943 et 1951
Wicht, Charles	1955
Wicht, Pierre	1955
<i>Entente communale :</i>	
MM. Baechler, Irénée	1943
Bopp, Eugène	1943
Chollet, Alphonse	1935 et 1947

M A I R I E

Maire : M. Emile Bölsterli

Adjoints : MM. André Leyvraz et Lucien Piccot

Composition des Commissions :

Commission des Finances : MM. Bölsterli, Leyvraz, L. Piccot, Borner, C. Corbat, Chollet, Genequand, Jung, R. Piccot et C. Wicht.

Commission des Travaux : MM. Bölsterli, Leyvraz, Piccot, Baechler, Bopp, Cordier, Courtois, Ferrier, Krebs, Macheret, Ramseyer, Schmitt et Pierre Wicht.

Commission d'urbanisme et du logement : MM. Bölsterli, Leyvraz, L. Piccot, Chollet, Genequand, Ramseyer, Ch. Wicht.

Répartition des fonctions administratives :

M. Bölsterli : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Suppléance de l'Etat civil, Affaires militaires, Cimetière et Bienfaisance.

M. Piccot : Routes et travaux, Bâtiments, Voirie, Suppléance de l'Etat civil.

M. Leyvraz : Police, Service du feu, Suppléance de l'Etat civil.

Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal :

M. Lacroix : Secrétariat, Etat civil, Agriculture.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1956

Messieurs les Conseillers,

1956 a été une année d'intense activité tant pour le Conseil municipal, qui a tenu huit importantes séances précédées d'un grand nombre de réunions de commissions, que pour la Municipalité, laquelle a été dans l'obligation de multiplier ses rencontres à la mairie ou sur le terrain.

Le développement de notre commune, dont nous nous réjouissons tous, ne cesse d'augmenter les tâches auxquelles nous devons faire face.

A côté de la liquidation des nombreuses affaires courantes, nous avons été accaparés par des études et par l'examen de divers projets. Nous pensons, en particulier :

- à l'élargissement et à la correction de la route de St-Loup,
- à la démolition des immeubles vétustes en bordure de la route cantonale, entre la place Simond et la place David,
- à la reconstruction de notre Bourg,
- au tracé de la nouvelle route de Suisse à travers notre village, ainsi qu'à celui de la future auto-route,
- à l'extension des zones de construction,
- au problème du développement de notre réseau d'égouts et à celui de l'épuration des eaux usées,
- à la question du logement, laquelle est loin d'être résolue,
- à nos écoles, bientôt insuffisantes pour accueillir nos écoliers dont l'effectif ne cesse d'augmenter,
- à l'urgente nécessité d'acquérir un vaste terrain, au centre de la zone vitale, afin de permettre un développement harmonieux de notre commune et de réserver, pour l'avenir, la création d'un centre communal.

Nous mesurons tous l'ampleur et la complexité d'un tel programme dont la réalisation demandera beaucoup d'efforts et un sacrifice financier important.

En raison de son changement de domicile, M. Edouard Steinmann, conseiller municipal, a dû renoncer à son mandat. Nous tenons à lui réitérer notre gratitude pour le dévouement qu'il a apporté dans l'exercice de ses fonctions publiques ; il se consacra

particulièrement à notre compagnie de sapeurs-pompiers dont il fit partie pendant 26 ans et qu'il commanda avec compétence pendant plusieurs années.

M. Steinmann a été remplacé, au sein du Conseil municipal, par M. Charles Corbat, à qui nous renouvelons nos souhaits de bienvenue.

* * *

La principale ressource de notre trésorerie communale, le centime additionnel, a conservé sa stabilité des deux années précédentes. Nous avons même enregistré avec satisfaction une légère augmentation de son rendement par rapport à 1955, soit environ fr. 200.—. La valeur du centime a atteint, au 31 décembre 1956, fr. 5.425,18.

Nous avons veillé à ne pas dépasser, dans l'ensemble des dépenses, les limites prévues par le budget, lequel a été « tenu » à fr. 750,— près.

A part l'augmentation du rendement des centimes communaux, plusieurs autres postes des recettes ont marqué de sensibles plus-values, si bien que l'exercice s'est soldé par un boni de fr. 29.030,35. C'est là un résultat dont nous nous réjouissons. Cependant, ce bénéfice ne fait que compenser des dépenses pour travaux hors-budget, dont la couverture financière a été assurée par notre compte de dépôt. Une partie de ces travaux n'ayant été réglée qu'au début de la présente année, notre compte de dépôt n'a été débité, en 1956, que de fr. 10.943,90. Le solde créancier de ce compte, au 31 décembre 1956, se montait à fr. 295.604,95. Relevons que ce dépôt à la caisse de l'Etat a produit fr. 8.600,55 d'intérêts.

En vue de permettre le règlement du coût des importants travaux prévus pour 1957 et afin de faciliter l'achat éventuel d'un vaste terrain communal, la majorité des membres du Conseil a décidé d'augmenter le nombre des centimes additionnels de 5 unités pour l'année 1957.

C'est là une mesure sage et prévoyante qui mettra notre commune à l'abri de soucis financiers trop sérieux et qui facilitera la solution des nombreux problèmes qui nous sont posés.

Pour 1957, le nombre total des centimes additionnels est donc de 44, soit 35 pour notre commune et 9 en faveur de l'aide cantonale à la vieillesse.

Malgré cette augmentation, Versoix reste parmi les communes privilégiées de notre canton.

* * *

Rappelons brièvement les travaux réalisés au cours de ce dernier exercice :

Chemins communaux et travaux

Ce poste reste le plus important de notre budget et représente, à lui seul, si on y ajoute l'éclairage et le salaire du personnel chargé de l'entretien, plus de la moitié des dépenses annuelles.

La réfection des brèches aux routes, heureusement peu nombreuses au printemps 1956, a été exécutée avec un minimum de frais.

Nous préférons porter notre effort sur *des surfacages au goudron épandu à chaud* qui maintiennent nos routes en meilleur état.

L'année dernière, ces goudronnages ont été fortement retardés par le temps humide et froid. Ce n'est qu'à la fin de l'été qu'il a été possible d'exécuter le programme prévu :

Chemins du morcellement de St-Loup	2.385 m ²
Avenue du cimetière	800 m ²
Avenue Lachenal (du Moulin à la route de Sauvigny)	1.217 m ²
Chemin de Villard	502 m ²
Chemin de dessous-le-canal	526 m ²
Chemin des Colombières	2.017 m ²
Avenue du Château, à Sauvigny	1.065 m ²
Soit un total de	8.512 m ²

qui ont reçu, en moyenne, 2 kg. de goudron bitumeux par m².

Le Conseil s'étant déclaré d'accord de profiter de l'offre avantageuse faite par la Maison Miège, la route de Richelien a été élargie sensiblement sur le tronçon compris entre le débouché du chemin de Villard et le pont sur la Versoix. La chaussée, plus que doublée à certains endroits, mesure maintenant 6 mètres de largeur. La partie nouvelle a été empierrée sur 40 cm. de profondeur, afin de renforcer la solidité de cette route qui longe la gravière.

Nous avons envisagé de poursuivre ces travaux jusqu'à la hauteur du Café Guzzoni. Cependant, comme nous avons appris que la future auto-route traverserait ce secteur, nous avons décidé de surseoir à l'exécution de cette correction.

Sitôt les travaux de la papeterie terminés, la Maison Induni a procédé à la construction de la passerelle communale sur la Versoix, ainsi qu'à la création du chemin longeant la nouvelle usine. Quant à nos cantonniers, ils ont aménagé la voie d'accès à la passerelle, sur la rive droite de la rivière. Au début de septembre, cette nouvelle voie de communication était ouverte aux piétons, à la satisfaction des habitants du quartier de la route de Ferney. Nous y avons fait placer des disques interdisant la circulation des cycles, afin d'assurer la sécurité des usagers.

Le débouché de ce nouveau chemin sur la route de Saint-Loup, à proximité du passage sous-voie des C.F.F., ainsi que la création de la nouvelle route conduisant à la fabrique de papier, nous causaient des inquiétudes, étant donné le manque de visibilité à ce tournant, l'étroitesse de la chaussée et l'augmentation de la circulation dans ce secteur. Aussi, après avoir pris contact avec M. Marcelin, officier de police chargé de la circulation, avons-nous demandé à la direction générale des C.F.F. l'autorisation d'entamer fortement le talus, dès la sortie du passage sous-voie en direction de la gare, côté Jura. L'administration des C.F.F. ayant accueilli favorablement notre requête, nous avons proposé au Conseil municipal — qui a

accepté — d'entreprendre immédiatement les travaux d'élargissement de la chaussée et de créer un trottoir de chaque côté.

A fin mars, ces travaux étaient terminés ; ils constituent une réalisation heureuse que tous les Versoisien s voudraient voir s'étendre à la route de Saint-Loup.

Le mur de soutènement de la terrasse de la propriété de M. Jasinski a retenu notre attention. Nous avons étudié la possibilité de l'abaisser fortement sur une certaine longueur. Cependant, le coût de ce travail était hors de proportion avec le résultat que nous aurions obtenu. Finalement, nous nous sommes bornés à faire enlever les blocs de pierre dans le prolongement du talus, lesquels constituaient un écran pour les conducteurs débouchant de l'Avenue Adrien-Lachenal.

Afin d'augmenter la sécurité en ce qui concerne la *circulation routière*, nous avons fait procéder à la rénovation d'écriteaux, à la pose de nouveaux disques, au traçage de lignes de démarcation sur la chaussée aux endroits particulièrement dangereux.

Puisque nous parlons circulation, qu'il nous soit permis d'ouvrir ici une parenthèse. Cette année, la brigade de la circulation et nos gendarmes ont dressé 920 procès-verbaux de contraventions, la plupart sanctionnant des fautes commises par des conducteurs de véhicules à moteur. Lorsqu'on saura qu'un grand nombre de contrevenants ne paient l'amende qui leur a été infligée qu'après une discussion, quelquefois assez âpre, où ils essaient de se justifier, on se rendra mieux compte de la tâche quelquefois ingrate de l'adjoint délégué à la police.

Au moment de l'exécution des travaux de prolongement de l'égout du débarcadère, notre attention a été attirée sur le fait que la base du *mur du quai* commençait à se déliter, les gros blocs de pierre qui la protégeaient ayant glissé à l'eau. Nous avons chargé l'entreprise Drivet de récupérer ces blocs et de les remettre en place. Ce travail a été complété par l'apport d'enrochements au moyen d'une barque pourvue d'un dispositif spécial pour la décharge de ce gros matériau.

Signalons, dans le chapitre des travaux, que la toiture du *garage du sauvetage* a été remise en état.

Eclairage public

Comme nous le laissons entendre dans notre précédent rapport, nous avons fait placer un éclairage à ballons fluorescents aux alentours des nouveaux immeubles du Bourg. D'autre part, des armatures à tubes fluorescents ont été installées aux deux extrémités du passage sous-voies C.F.F., sur la station transformatrice voisine, près du garage à vélos de l'avenue Lachenal et au bas du chemin Louis-Degallier.

La lumière émise par les ballons fluorescents est plus discrète et conviendrait peut-être mieux à proximité immédiate des habitations.

En revanche, les tubes fluorescents se révèlent plus efficaces pour les intersections et les tournants de routes. Le Service de l'Électricité recommande la généralisation de ce dernier système. Cependant, nous désirons poursuivre les essais avant de prendre une décision.

Bâtiments communaux

Les travaux de peinture de la rampe d'escalier et des deux corridors de l'école primaire, qui avaient dû être différés l'année dernière en raison de la présence de la troupe, ont été exécutés pendant les vacances d'été.

L'armoire blindée, que la maison Chollet a placée à l'intérieur de l'une des armoires de la Mairie, nous donne entière satisfaction. Tous nos registres d'état civil, délibérations du Conseil municipal et autres documents de valeur sont maintenant à l'abri du feu.

Le chauffage au mazout continue à fonctionner à la perfection et nous avons eu la chance de nous trouver avec des citernes pleines lors des difficultés qui ont surgi l'automne dernier.

Nous avons fait installer une ligne d'alimentation pour une machine à laver dans la villa communale du chemin Degallier et un cumulus de 8 litres dans un appartement de la Mairie, moyennant augmentation correspondante des loyers.

Egouts et eaux usées

Comme prévu, l'égout communal débouchant dans le lac, près du débarcadère, a été prolongé de dix mètres. MM. Gaston et Louis Delieutraz ont bien voulu procéder à la même opération pour la canalisation de leurs immeubles.

La maison Ofinco a mené rapidement les études qui lui avaient été confiées, d'une part par le Département des Travaux publics en ce qui concerne l'ensemble des égouts des communes de la rive droite du lac, d'autre part, pour la commune de Versoix, au sujet de l'écoulement des eaux usées de la fosse de Versoix-la-Ville en plein bassin du Vieux-Port.

A ces deux problèmes, Ofinco ne voit qu'une solution efficace : la création d'un vaste collecteur en prolongement de l'amorce de Versoix-la-Ville, avec station de pompage sur le quai. Cette canalisation conduirait les eaux usées de la rive droite jusqu'à une station d'épuration qui serait construite en dehors de la ville.

La réalisation de ce projet étant encore lointaine et le fonctionnement de la fosse de Versoix-la-Ville ne pouvant guère être amélioré, nous avons demandé au Département des Travaux publics de faire placer un appareil de chloration sur cette fosse.

Il a été rapidement fait droit à notre requête et un appareil a fonctionné jusqu'à la fin de la saison des bains.

Par surcroît de prudence, le Conseil municipal nous a autorisé à faire placer deux écriteaux au Vieux-Port, engageant le public à se baigner de préférence en dehors du bassin, côté Mies, où l'eau n'est pas polluée par un égout.

La commune s'est déclarée d'accord de participer aux frais de prolongement de l'égout de la route de Saint-Loup jusqu'au morcellement de M. André Serex, qui, de son côté, a fait abandon d'un hors ligne s'étendant jusqu'aux anciennes serres du château et qui permettra, le moment venu, d'élargir la chaussée.

Ce travail a permis, en outre, la création de sacs pour les eaux pluviales.

Route de Saint-Loup

Notre intention n'est pas de nous étendre longuement sur ce projet d'élargissement et de correction de cette artère communale, lequel a fait l'objet de nombreuses discussions du Conseil jusqu'au 25 octobre dernier. C'est à ce moment que nous avons appris que l'opposant avait vendu sa propriété. Aussi, la commune a-t-elle suspendu la procédure en expropriation qu'elle avait introduite contre lui.

Le nouveau propriétaire est M. Eugène Baumgartner, directeur de la Papeterie. Nous sommes parvenus rapidement à nous entendre avec lui et nous tenons à le remercier pour sa compréhension.

L'importance des travaux à entreprendre à la route de Saint-Loup exige une mise en soumission, dont le cahier des charges ne peut être élaboré que sur la base d'une étude technique précise, accompagnée de plans cadastraux d'ailleurs indispensables pour fixer la surface des emprises sur les propriétés voisines, procéder au nouvel abornement et aux inscriptions au Cadastre.

Aussi avons-nous, l'automne dernier déjà, chargé notre géomètre habituel de faire le nécessaire. Malgré de multiples rappels, il nous a fallu des mois pour obtenir et les plans, et le descriptif des travaux qui viennent seulement de nous parvenir. Ces retards sont dus à l'énorme travail dont sont actuellement chargés les bureaux techniques, lesquels, d'autre part, souffrent du manque de personnel.

Nous avons adressé ces jours derniers des formules de soumissions à quatre importantes entreprises de Genève et nous espérons que les travaux pourront débuter prochainement.

La réfection de la route de Saint-Loup nécessitera le déplacement de la ligne électrique qui alimente les maisons en bordure et assure l'éclairage public. Nous avons pris contact avec le Service de l'Electricité afin de profiter de l'occasion pour doter la future route d'un éclairage répondant aux besoins actuels.

Auto-route

Bien qu'aucun plan de la future autoroute Lausanne-Genève n'ait encore été soumis officiellement à notre commune, la construction de cette grande voie de communication ne semble plus devoir tarder. Elle est souhaitée, non seulement par les conducteurs qui empruntent la seule artère qui relie notre canton à la Suisse, mais aussi par les personnes qui vivent à proximité de la route actuelle, qui devient d'année en année plus dangereuse et plus bruyante.

Le Service de l'Agriculture travaille activement à la préparation du passage de cette future route automobile. Pour la commune de Collex-Bossy, la chose est déjà réglée ; pour Versoix, un syndicat de remaniement parcellaire est en voie de formation. Ce remaniement touchera tous les terrains agricoles ou non et les forêts situés au-dessus du chemin de l'Etrat. Le Service du Cadastre veut profiter de l'occasion pour créer un nouveau plan de toute cette région.

Grâce à la compréhension des dirigeants de l'Institution d'Ecogia, l'Etat de Genève n'a pas eu de peine à trouver chez nous le terrain qui servira de monnaie d'échange avec les agriculteurs en particulier. Ecogia a mis à disposition plusieurs hectares de forêts qui pourront être en partie déboisées et permettront de compenser les terres cultivables. Fort heureusement, le tracé de l'autoroute, qui couvre plus de quinze hectares dans notre commune, emprunte dans sa plus grande partie des bois qui sont déjà propriété cantonale.

Lors de ce remaniement parcellaire, nous nous efforcerons de faire admettre le cas spécial de l'avenue de Richelien, trait d'union entre une artère communale et un chemin forestier cantonal. Pussions-nous trouver une solution équitable et définitive à ce problème qui préoccupe les sympathiques habitants de cette région et la Municipalité.

Nous avons rencontré beaucoup de compréhension, à ce sujet, auprès de M. Henri Berthoud, ancien chef du Service de l'Agriculture, qui s'occupe activement de ce syndicat.

Canal

Le Grand Conseil a ratifié le renouvellement de la convention qui nous donne, pour cinq ans, la jouissance des revenus du canal.

Vers la fin de l'automne, l'équipe des travailleurs italiens, que M. l'inspecteur des forêts Matthey a bien voulu mettre à notre disposition, a procédé en un temps record au curage complet du canal et de ses dérivations, travail effectué à notre plus entière satisfaction.

Morcellements

Le Conseil, comme la Municipalité, n'ont pas cessé de se préoccuper, pendant cette dernière année, des morcellements en cours

dans notre commune. Nous avons veillé, sans toujours y parvenir malheureusement, à la bienfacture des chemins et des canalisations, au respect des normes en la matière ; nous avons instamment demandé aux propriétaires intéressés et au Département des Travaux publics d'éviter un émiettement des parcelles. Tout ceci, non seulement dans l'intérêt de la commune, mais encore dans celui des futurs acquéreurs à qui nous avons cherché à éviter, autant que possible, des déconvenues.

Les trois grandes parcelles formant l'ancien parc du Château de Saint-Loup n'ayant pas trouvé preneurs, il a été procédé à un nouveau lotissement pouvant recevoir 16 villas pour lesquelles un réseau de chemins a dû être créé. Nous sommes intervenus énergiquement pour que leur largeur soit suffisante. Le Service de l'urbanisme a exigé du propriétaire la conservation, en plus de certains beaux arbres, d'une zone de verdure dont le Conseil municipal a admis, comme pour les chemins, le principe de l'incorporation au domaine public communal.

Nous sommes intervenus lors du morcellement du vaste terrain situé au-devant des anciennes serres de Saint-Loup afin que la surface des parcelles soit sensiblement augmentée, de façon à donner un peu plus d'espace entre les constructions projetées. Le minimum de surface exigé par la loi étant respecté, notre démarche est restée malheureusement sans effet, ce que nous regrettons.

Une large bande de terre, destinée également à recevoir des villas, a été détachée de la parcelle sise devant la petite ferme de Saint-Loup. Nous avons saisi l'occasion de cette vente pour demander au nouveau propriétaire de céder à la commune le hors-ligne nécessaire à l'élargissement futur du chemin Louis-Degallier supérieur, du tournant de la Brulay, qui pourra être amélioré, au carrefour de l'avenue du Lac - chemin Ravoux.

Ce propriétaire n'a fait aucune difficulté pour abandonner gratuitement 800 m² de terrain à la commune, à charge de cette dernière de procéder à l'enlèvement du mur et du talus pour permettre le passage des canalisations des Services Industriels en bordure de la chaussée future dont l'établissement pourra se faire plus tard. Nous tenons à le remercier, de même que MM. Maurette et Fabergé qui ont également cédé gratuitement à la commune les hors-lignes nécessaires pour l'élargissement du tournant.

Quelques villas sont en construction ou vont être construites sur ces trois morcellements au cours de l'été.

Nous ne sommes pas parvenus à nous entendre sur les noms à donner aux chemins de la partie inférieure du morcellement de Saint-Loup. Sur propositions de propriétaires bordiers, nous avons suggéré au Service de l'Urbanisme de les appeler : chemin des Blés, chemin des Vignes et avenue du Château, appellations qui ont été refusées. Ce service a proposé les noms de Lurbigny, Savion et Franconis, personnages qui ont joué un rôle important dans le passé. M. le conseiller Ferrier a bien voulu se charger de nous faire de nouvelles propositions ; cette question est présentement à l'étude.

Gravières

Il y a quelques années déjà, le Conseil avait écarté une demande d'exploiter une gravière en continuation de celles de Richelien.

Le Service des forêts, en vue de faire face à ses énormes besoins de gravier pour la construction des chemins forestiers, a traité avec le propriétaire du terrain en question et a chargé une entreprise de l'extraction des matériaux qui, au début, étaient vendus à des tiers.

Nous avons protesté, à réitérées reprises, contre le fait que la commune n'ait pas été consultée en ce qui concerne l'ouverture de cette gravière. Cependant, les services cantonaux ont finalement accordé l'autorisation d'exploiter en exigeant que tous les matériaux soient exclusivement réservés aux besoins de l'Etat.

Terrains de la Californie

La diminution constante des terrains cultivables a incité plusieurs agriculteurs, non locataires, à s'inscrire pour obtenir une parcelle de terrain communal de la Californie, dont les baux arrivaient à échéance en automne 1956.

Le prix de location, qui n'avait pas subi de changement depuis 1940, a été sensiblement augmenté avec l'accord du Contrôle des prix. Grâce à la bonne entente qui existe entre nos agriculteurs, il a été possible d'attribuer du terrain, à l'amiable, à neuf locataires, alors que nous n'en avons que cinq depuis nombre d'années.

Cimetière

Les allées principales du cimetière ont été cylindrées et goudronnées, ce qui facilite la tâche de notre jardinier-fossoyeur, M. Jacques Grundmann, qui apporte toujours le même zèle et la même conscience dans l'accomplissement de son travail.

Les renouvellements de concessions et l'achat de places ont été particulièrement nombreux ; ils ont produit la somme de fr. 3.100,—.

Vieux-Port

Dans le courant de l'été dernier, le service de sécurité du Département des Travaux publics a retiré au loueur de bateaux du Vieux-Port son autorisation, étant donné le mauvais état des embarcations. Par la suite, nous avons dû faire évacuer tout ce matériel par le service de la voirie.

Après de multiples démarches, nous avons enfin obtenu l'autorisation de faire débarrasser les nombreux objets qui encombraient l'ancien lavoir de Versoix-la-Ville et qui avaient été abandonnés là par leur propriétaire.

M. Alfred Reguin nous a informés qu'il ne pourrait plus assurer la police du Vieux-Port, ce que nous regrettons vivement. Nous le remercions pour sa collaboration.

Nous avons ouvert une inscription en vue de repourvoir ces deux postes.

Problème du logement

De juillet à novembre, les trente ménages désignés par la Fondation du Bourg et qui remplissaient les conditions fixées par le règlement cantonal, ont occupé les logements de nos immeubles à loyers bon marché. Tous sont enchantés de leur nouveau logis.

La commune a pris à sa charge les frais d'installation de l'éclairage public et a participé aux frais de construction des chemins qui conduisent au groupe d'immeubles.

Il a été procédé ce printemps à la plantation d'arbres et arbustes et à l'ensemencement des pelouses environnantes.

Toutes les demandes d'appartements n'ayant pu être satisfaites, un conseiller municipal a alors proposé que notre commune étudiat la possibilité de construire une nouvelle série de logements à l'intention des familles de conditions modestes.

Une commission, comprenant un membre de chacune des fractions politiques siégeant au Conseil municipal, a été désignée. Elle s'est réunie à plusieurs reprises pour étudier la question générale du logement à Versoix et les problèmes d'urbanisme en découlant.

Entre temps, nous avons appris que la société immobilière qui avait acheté l'ancienne propriété Kloos se préparait à construire, par étapes, quatre groupes d'immeubles de deux étages sur rez-de-chaussée comprenant 108 appartements et 32 garages.

Malheureusement, les récentes décisions de la Banque Nationale Suisse et du Conseil fédéral en matière de politique financière risquent de freiner le départ de ces constructions. On nous assure cependant qu'un premier groupe d'immeubles, comprenant 25 logements, serait mis en chantier incessamment.

D'autre part, le Département des Travaux publics fait actuellement démolir les bâtiments vétustes et délabrés en bordure de la route cantonale, entre la place Simond et la place David. Signalons que la Municipalité s'est employée activement à faciliter cette opération tant attendue en aidant les locataires de l'Etat à trouver d'autres logements ou locaux.

Dès lors, la construction du nouvel immeuble de la Fondation du Bourg, dont les plans ont été dressés par M. Hoechel, architecte, ne saurait guère tarder.

Ecoles

L'effectif de nos écoliers a continué à s'accroître — nous enregistrons une augmentation de 22 élèves par rapport à l'année précédente — si bien que, comme nous l'indiquions dans notre précédent rapport, il a fallu ouvrir une dixième classe lors de la rentrée de septembre dernier. Cette nouvelle classe fut confiée à Mlle Libois, tandis que M. Rufer reprenait celle de M. Peccoud.

Au début de mai, la composition de nos classes était la suivante :

<i>Classe de :</i>	<i>Filles</i>	<i>Garçons</i>	<i>Total</i>
Mlle Zingre	12	11	23
Mme Audergon	13	15	28
Mlle Charbon	13	20	33
Mlle Vachoux	9	24	33
Mme Steffen	9	23	32
Mlle Libois	13	14	27
M. Rufer	19	8	27
M. Probst	16	17	33
M. Tochon	8	21	29
M. Dentand	20	10	30
<i>Ecole de Chavannes :</i>			
Mme Coindet	4	5	9
Totaux	136	168	304

Les courses scolaires se sont passées sans incident ; leurs buts étaient :

Classe de M. Dentand	Les Iles Boromées
» M. Tochon	Le glacier d'Aletsch
» M. Probst	La Dôle
» M. Peccoud	Le Chalet du Grütli
» Mme Steffen	Les Platets sur Bassins
» Mlle Vachoux	La Givrine
» Mlle Charbon	La Givrine

La cérémonie des promotions a été présidée par M. le député Victor Maerky. La fête des enfants s'est déroulée sur le stade par un temps agréable ; ils ont eu le plaisir d'y retrouver les carrousels de l'année précédente.

Etat civil et statistique

Il a été enregistré en 1956, 13 mariages et 9 décès.

Les facilités accordées aux confédérés nés à Genève pour acquérir la nationalité genevoise nous ont valu de nombreuses demandes ; vingt-cinq préavis municipaux ont été délivrés au cours de l'année. Les formalités étant assez longues, notre registre des familles ne s'est accru, pour le moment, que de trois nouveaux ressortissants.

Au 31 décembre 1956, la commune de Versoix comptait :

Genevois	790	Protestants	1.318
Confédérés	1.394	Catholiques	953
Etrangers	440	Israélites	32
	2.624	Divers	32
		Sans religion	289
			2.624

Nombre de ménages : 766

Augmentation en 1956 : 19 ménages avec 36 personnes.

Infirmière d'hygiène sociale

Sur la proposition d'un médecin versoisien, le Centre d'hygiène sociale, la section genevoise de la Croix-Rouge Suisse, le Service médical des écoles et l'Association des médecins ont présenté à la Mairie un projet de création d'un poste d'infirmière d'hygiène polyvalente pour les communes de Genthod, Bellevue, Collex-Bossy et Versoix. Le Conseil s'est déclaré d'accord de tenter un essai jusqu'à fin 1957.

La Croix-Rouge Suisse nous a fourni, en la personne de Mlle Jordan, une infirmière qualifiée et dévouée dont les services sont appréciés dans notre région.

Sapeurs-pompiers

La compagnie a eu à faire face au cours de cette dernière année à plusieurs sinistres qui, sans ses rapides et efficaces interventions, auraient pu causer des dégâts considérables. Nous pensons en particulier au début d'incendie survenu à l'ancienne papeterie et au sinistre qui a éclaté dans la villa de M. Gloor.

A la demande de l'état-major, nous avons entrepris le remplacement par étapes des anciennes courses de chanvre, lourdes, rigides et peu durables, par de nouvelles en grillon qui présentent de multiples avantages.

Trois sapeurs ont donné leur démission au cours de l'exercice : MM. Adrien Hénoux, Gustave Seeger et Edouard Girard, ce dernier ayant quitté la commune ; en revanche, M. Serge Alessi et M. Jules Barbey ont été admis comme sapeurs.

Nous sommes heureux de constater, une fois de plus, que notre commune peut compter sur une compagnie parfaitement entraînée et capable d'intervenir en toutes circonstances.

Par décision de la Direction générale des douanes, le poste de Versoix a été définitivement fermé en raison du faible trafic entre notre commune et la rive savoisienne. Les douaniers qui se trouvent encore sur place devront nous quitter prochainement ; la police du lac sera assurée désormais par des vedettes.

* * *

Pendant plusieurs mois, l'Union Instrumentale de Versoix a traversé une crise sérieuse. Aussi, pour conduire le cortège des enfants, lors de la fête des Promotions, avons-nous dû faire appel à l'Union Instrumentale de Nyon.

A la demande de quelques musiciens, la Municipalité a réuni les anciens membres de la fanfare, laquelle s'est reconstituée sous la présidence de M. Edouard Golay. Ce dernier a trouvé en la personne de M. Charles Buhler un excellent directeur.

Tous les musiciens se sont pliés de bonne grâce aux exigences de leur nouveau chef, si bien que Versoix a le privilège de posséder à nouveau une belle fanfare.

Afin d'encourager la reprise de cet ensemble, un comité s'est formé pour organiser en sa faveur la prochaine fête des musiques de campagne ; c'est dire la sympathie dont jouit notre Union Instrumentale.

* * *

En fin d'année, nous avons fait installer, à titre d'essai, un sapin de Noël en plein air sur la place Simond. L'excellent accueil réservé à cette innovation, aussi bien par les Versoisens que par les personnes de passage, ne peut que nous encourager à poursuivre cet essai l'an prochain.

* * *

Versoix semble être le lieu de prédilection pour les cours de répétition des troupes plus spécialement attachées à notre canton. C'est ainsi qu'en octobre 1956, nous avons hébergé le détachement de destruction I et en avril dernier l'état-major et la III^e compagnie du bataillon P. A. 7.

Nous entretenons avec la troupe les meilleures relations et nous aurions davantage de plaisir à la recevoir, si le nombre des locaux que nous avons à mettre à sa disposition n'allait pas toujours en s'amenuisant.

Afin d'améliorer dans la mesure du possible le confort des hommes, qui ne couchent plus volontiers à même la paille, nous avons fait l'acquisition de 120 paillasses. Notons que le commerce local apprécie la présence de la troupe à Versoix.

* * *

Le samedi 1^{er} septembre a eu lieu, à la salle de réunion, le tirage de la 146^e émission de la Loterie romande. C'est à la Société fédérale de gymnastique qu'incomba le soin d'organiser cette manifestation parfaitement réussie.

* * *

La paroisse catholique de Versoix a convié, le dimanche 23 septembre, le maire de la commune au repas organisé à l'occasion du départ de son curé, M. l'archiprêtre Louis Rivollet. C'est avec regret que nous avons pris congé de ce conducteur spirituel qui a quitté notre commune après un fécond ministère de trente-trois ans à Versoix.

C'est M. l'abbé Paul Pommel, jusqu'alors curé de Meyrin, qui a été appelé à la tête de la paroisse. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

* * *

Signalons que cette année, le Versoix F. C., qui fêtera en août le 30^e anniversaire de sa fondation, a remporté brillamment le titre de champion genevois de 3^e ligue. Nous formons des vœux sincères pour que ce club sympathique soit promu en 2^e ligue.

* * *

D'autre part, la Société de tir a commémoré comme il convenait son 75^e anniversaire. A cette occasion, nous adressons à nos amis tireurs nos vives félicitations et nos souhaits les meilleurs.

Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du 29 novembre 1956, nous avons eu l'honneur de vous présenter le résultat de notre étude d'un vaste plan d'ensemble, prévoyant l'essor futur de notre commune.

Certes, le programme de grands travaux que nous vous avons communiqué entraînera des sacrifices importants pour notre communauté. Cependant, sa réalisation se fera par étapes, selon un ordre d'urgence à établir, en tenant compte de nos possibilités financières.

Rappelons dans leurs grandes lignes les tâches qui attendent les municipalités futures :

1. Achat d'un grand terrain, à proximité du centre géographique et résidentiel de notre commune, en vue de l'érection, par étapes, d'un centre communal digne de Versoix, lequel comprendra :
 - un nouveau groupe scolaire,
 - une belle salle de réunion,
 - un bâtiment administratif.
2. La construction de logements et l'embellissement de notre bourg.
3. L'amélioration de notre réseau routier.
4. La création de nouveaux égouts et la solution du problème angoissant de la pollution des eaux.

La réalisation de ce vaste plan d'ensemble ne sera possible que dans la mesure où chacun apportera sa pierre à cette édification commune.

Messieurs les Conseillers,

En terminant ce rapport, je tiens à vous remercier sincèrement de votre précieux appui et de l'excellent esprit que vous apportez à nos discussions.

J'exprime ma vive reconnaissance à mes adjoints, MM. Lucien Piccot et André Leyvraz, ainsi qu'à notre dévoué secrétaire, M. Marcel Lacroix, pour leur précieuse collaboration et leurs judicieux conseils.

Versoix, le 3 juin 1957.

E. BOLSTERLI, maire.

Rapport de la Commission des finances

La Commission des finances s'est réunie le vendredi 24 mai 1957, à la Mairie.

Elle a procédé à la vérification des comptes de la commune pour l'exercice 1956 ; elle a effectué divers sondages parmi les pièces comptables en les pointant avec les livres. Les écritures ont été reconnues parfaitement conformes.

En conséquence, la commission propose au Conseil municipal de donner décharge à la Municipalité de sa gestion et d'approuver les comptes de 1956, arrêtés comme suit :

Recettes	Fr. 262.025,10
Dépenses	» 232.994,75
Boni	<u>Fr. 29.030,35</u>

La Commission tient à remercier Monsieur le Maire et Messieurs les adjoints de leur dévouement et de tout le soin qu'ils apportent à la bonne gestion des affaires communales.

Elle adresse, une fois de plus, ses très vives félicitations à M. Marcel Lacroix, secrétaire, pour la tenue irréprochable de la comptabilité.

Versoix, le 24 mai 1957.

Le rapporteur : Noël Genequand

Le Conseil,

Vu les comptes rendus administratif et financier présentés par Monsieur le Maire pour l'exercice 1956 ;

Sur la proposition de la commission des finances ;

A l'unanimité,

Arrête :

1. Le rapport administratif présenté par M. le Maire est adopté.
2. Les comptes pour l'exercice 1956, avec :

aux recettes	Fr. 262.025,10
aux dépenses	» 232.994,75
présentant un boni de	<u>Fr. 29.030,35</u>

sont approuvés.

3. Décharge est donnée à Monsieur le Maire pour sa gestion. Le Conseil lui exprime, ainsi qu'à ses adjoints, sa vive gratitude pour l'énorme travail accompli au cours de cet exercice et la parfaite gestion des affaires communales.

Certifié conforme au procès-verbal,

Versoix, le 4 juin 1957.

Le Maire : E. BOLSTERLI

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

No	Fr.
8. 50 % de la taxe sur les ventes volontaires . . .	139.25
10. Répartition de la taxe sur les Cies d'assurances . . .	2.123.60
11. 50 % des permissions spéciales de cafés . . .	282.50
13. Produit de la taxe fixe	11.760.65
14. Centimes additionnels	162.755.50
15. Répartition annuelle de la Caisse hypothécaire . . .	6.540.—
16. Produit des locations	7.655.90
20. Amendes perçues par la Mairie	3.798.10
21. Produit des concessions au cimetièrè	3.100.—
22. Recettes éventuelles	1.544.35
23. Produit de l'état civil	220.85
27. Aide à la vieillesse	48.965.80
28. Produit des concessions d'eau du canal	2.155.—
29. Produit des inhumations	545.—
30. Répartition des Services Industriels	8.099.25
31. Produit des écolages	240.—
32. Amendes perçues par l'Etat	1.635.60
33. Taxes frontalières	463.75
Total des RECETTES	Fr. 262.025.10
Total des RECETTES	Fr. 262.025,10
Total des DEPENSES	> 232.994,75
Excédent des recettes	Fr. <u>29.030,35</u>

DÉPENSES

No		Fr.
2.	Contribution foncière des biens communaux . . .	348,40
3.	Assurance contre l'incendie »	506,90
4.	Frais de bureau »	1.881,80
5.	Traitement des employés de la Mairie »	9.985,15
6.	Imprimés fournis par le Département de l'Intérieur »	34,—
8.	Frais d'affichage »	180,—
9.	Indemnité à l'Inspecteur du bétail »	105,—
10.	Frais de régie du cimetière »	3.853,20
11.	Entretien des fontaines »	259,50
12.	Secours contre l'incendie »	6.065,20
13.	Entretien des chemins communaux »	64.325,20
14.	Fermage de la Voirie »	6.000,—
15.	Fourniture d'eau »	1.396,80
16.	Eclairage des routes »	5.977,80
17.	Entretien des bâtiments communaux »	9.182,95
18.	Chauffage des bâtiments communaux »	9.783,80
19.	Eclairage des bâtiments communaux »	2.349,25
20.	Mobilier des écoles »	6.661,10
21.	Traitement de la concierge »	5.100,—
22.	Participation à l'enseignement de la couture . . . »	771,75
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque . »	348,40
25.	Fête des écoles »	2.949,90
28.	Entretien des lignes de tir »	400,—
29.	Abonnement au téléphone »	745,30
33.	Dépenses imprévues »	6.894,40
34.	Police du Vieux-Port »	640,—
40.	Frais pour l'Etat civil »	1.832,80
42.	Aide à la Vieillesse »	48.965,80
43.	Assurance scolaire des enfants indigents »	507,—
44.	Salaire de base des employés communaux »	13.958,50
45.	Assurances diverses et retraites »	3.657,15
46.	Ecole de Chavannes »	1.250,—
47.	Allocations diverses »	2.050,—
48.	Allocation aux colonies de vacances »	2.000,—
49.	Indemnité à la Municipalité »	3.600,—
50.	Allocations familiales et vie chère »	5.596,—
51.	Cotisations A. V. S. »	1.831,70
52.	Versement au Fonds communal de bienfaisance . . »	1.000,—

Total des dépenses Fr. 232.994,75

Allocations en 1956

Union Instrumentale	Fr.	600,—
Société fédérale de gymnastique	»	400,—
Compagnie des sapeurs-pompiers	»	350,—
Football-Club	»	200,—
Société de Sauvetage	»	200,—
Hospice général	»	200,—
Sanatorium populaire genevois	»	100,—
Total	Fr.	2.050,—

Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde de l'exercice précédent . .	Fr.	288.844,65
Boni de l'exercice 1955	»	9.103,65
Intérêts 1956, à 3 %	»	8.600,55
Payé terrain passage rte de Ferney	Fr.	6.672,20
Création du passage rte de Ferney	»	4.271,70
Solde à nouveau, au 31 déc. 1956	»	295.604,95
	Fr.	306.548,85
	Fr.	306.548,85

Fonds Marc Birkigt

Solde de l'exercice précédent . .	Fr.	50.000,—
Intérêts au 31 décembre 1956 . .	»	1.500,—
Prélevé pour Fonds de Bienfaisance	Fr.	1.500,—
Solde à nouveau, au 31 déc. 1956	»	50.000,—
	Fr.	51.500,—
	Fr.	51.500,—

Fonds de bienfaisance

Solde de l'exercice précédent . .	Fr.	1.030,16
Don de la Loterie Romande . . .	»	500,—
½ produit du tronc des mariages .	»	78,50
Intérêts du Fonds Marc Birkigt .	»	1.500,—
Versement du budget communal .	»	1.000,—
Secours versés	Fr.	3.418,45
Solde à nouveau, pour balance . .	»	690,21
	Fr.	4.108,66
	Fr.	4.108,66

Montant du carnet à la Caisse d'Épargne Fr. 5.671,64

Fonds de courses scolaires

Carnet d'épargne au 31 décembre 1956	Fr.	4.585,50
Lettre de gage à la Caisse hypothécaire	»	2.000,—
Total	Fr.	6.585,50

Prix Lachenal

Carnet d'épargne au 31 décembre 1956 Fr. 623,69

Logis-pension

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

Emoluments de mairie

Certificat de vie, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisations, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées, avant le 1^{er} juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A.,
19, rue du Rhône. Tél. 24 12 12.

Bibliothèque communale

Service de distribution : Mardi, de 16 h. à 17 h.

Maître ramoneur

M. Louis Clémence

Petit-Lancy

Téléphone 25 77 73